

N° CA-14/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 07 JUIN 2023**

**Le 07 juin 2023 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibératives :** Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Jean-Robert DELLOYE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

**Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative :** Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

**Étaient absents excusés :** Thierry CAMPOS, Sabine DIDELOT.

**Assistaient également :** Sirine KHOULDI, Commissaire Aux Comptes.  
Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Martine GOSSET, Chargée de mission auprès de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances.

**Objet : Quitus au Directeur Général – Exercice 2022.**

VALLÉE SUD HABITAT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUIN 2023  
DELIBERATION

Objet : Quitus au Directeur général pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le Directeur général chargé de l'exécution des budgets et passation de tous les actes et contrats au nom de l'Office, engage, liquide et ordonnance toutes les dépenses,

**Considérant** que le bilan dressé à la clôture de l'exercice comprend la totalité des biens, droits, créances, dettes et obligations constatées au 31 décembre de l'année 2022 de l'exercice,

**Considérant** que le compte de résultat d'un exercice comprend les charges et produits afférents à l'exercice 2022, et que les tableaux annexés retracent en tant que de besoin l'état des charges récupérables et de leur mise en recouvrement,

**Considérant** que les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'annexe et tous les documents justificatifs énumérés par les instructions,

**Entendu** le rapport d'activité de l'office sur l'année écoulée,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,  
dont une abstention (El Miloud ZERIOUH)

**Article unique** : le quitus est donné au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice comptable 2022 pour :

- ✓ son budget principal pour le compte de l'OPH « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 22 juin 2023  
Reçue en Préfecture le 21 juin 2023  
Certifiée exécutoire le 22 juin 2023  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER  
Directeur Général